

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Band: 62 (1953)
Heft: 8

Rubrik: Votre Croix-Rouge

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VOTRE CROIX-ROUGE

Le Comité central a tenu séance les 30 septembre, 1^{er} octobre et 1^{er} novembre; la Direction de la Croix-Rouge suisse s'est également réunie le 5 novembre à Berne. Diverses commissions se sont également réunies à plusieurs reprises ces semaines dernières.

L'Assemblée des présidents des sections

Les présidents des sections, auxquels s'étaient joints bon nombre de leurs collaborateurs, et des membres de la Direction de la Croix-Rouge suisse ont eu une réunion de travail à Berne les samedi et dimanche 17 et 18 octobre. Des commissions ad hoc ont discuté entre autres les problèmes de la transfusion de sang, des soins aux malades, de la protection civile en temps de guerre, des secours en cas de catastrophes et des finances de la Croix-Rouge suisse. Une séance plénière a permis d'exposer ensuite à tous le résultat du travail des commissions.

Cette conférence a permis un examen utile et poussé des différents problèmes à l'ordre du jour. L'Assemblée a confirmé le vœu de la Croix-Rouge suisse de voir la population avertie des mesures indispensables à la protection civile en cas de guerre et de la nécessité de leur apporter sa collaboration, ainsi que de voir avancer ces préparatifs. Elle a approuvé l'intensification de la campagne commencée ce printemps pour obtenir le recrutement de nouvelles infirmières.

L'Assemblée des présidents a également appris avec satisfaction que le résultat de la collecte de mai de 1953 avait dépassé un million.

Le médecin-chef de la Croix-Rouge

Au cours de sa séance du 5 novembre, la Direction de la Croix-Rouge suisse avait à nommer un nouveau médecin-chef de la Croix-Rouge en remplacement du Colonel Kessi démissionnaire. Il a porté son choix sur le Docteur Paul Rynkei, médecin-chirurgien de Fribourg, qui était déjà membre de la Direction de la C. R. S. depuis 1939. Cette nomination doit être encore approuvée par le Conseil fédéral.

La protection de la population civile

Le 24 novembre a eu lieu à Berne une réunion au cours de laquelle furent discutés divers problèmes relatifs à la protection de la population civile en temps de guerre. La Croix-Rouge suisse, qui a pris l'initiative de cette rencontre, a invité plusieurs parlementaires particulièrement intéressés à la question à y participer avec plusieurs membres de sa direction.

Le Comité central a désigné comme membre de la Commission d'achat en remplacement du Dr Spengler, le capitaine Wiesendanger, du Service de Pharmacie de l'armée.

Il a également approuvé dans sa séance des 2/3 septembre les statuts de la section d'Appenzel Rhodes-Intérieures.

SECOURS AUX ENFANTS

Nouveaux convois

Plusieurs convois d'enfants réfugiés viendront encore en Suisse au courant de cet hiver pour être accueillis pendant trois mois dans des familles de notre pays. 380 petits réfugiés de 7 à 12 ans sont venus le 26 novembre de Basse-Saxe et du Sleswig-Holstein, 600 autres, provenant de Rhénanie-Palatinat, de Wurtemberg-Bade et de Bavière, arriveront en Suisse les 9 et 11 décembre. Les offres d'accueil seront reçues avec joie par les différentes sections de la Croix-Rouge suisse et leurs secrétariats cantonaux.

Les 140 enfants réfugiés de Trieste qui avaient été accueillis par des familles suisses sont repartis le 10 septembre.

Accueil en préventorium

36 petits réfugiés de Trieste menacés de tuberculose ont quitté la Suisse à fin septembre après avoir fait une cure de cinq mois et demi au préventorium Beau-Soleil à Gstaad.

Pour Noël, pensez à ceux qui souffrent

La lettre d'un enfant réfugié

Cher parrain suisse, avec quelle joie j'ai reçu votre paquet. J'avais ma confirmation le 8 juin, il est venu juste pour me faire plaisir. Comme mon parrain de confirmation est revenu juste avant de prison de Yougoslavie, il ne pouvait pas me faire de cadeau. Tous les vêtements m'allaient comme sur mesure, je suis fourni pour l'hiver.

Vous nous avez fait un immense plaisir à mes parents et à moi. Depuis que j'ai été chassé de mon pays, le 11 janvier 1945, il y a huit ans, mes parents n'ont jamais pu m'acheter des habits chauds. Aussi je suis bien content et vous remercie de tout cœur.

J'ai dû m'enfuir de mon pays quand j'étais un enfant de quatre ans. Pendant 11 mois j'ai dû rester seul, derrière des grilles dans un camp, parce que ma mère avait été condamnée aux travaux forcés, et vivre en ayant faim. Alors j'ai été tuberculeux. Mais comme alors personne ne s'occupait d'un pauvre homme, j'ai dû, lorsqu'après bien des difficultés j'ai pu arriver avec ma mère dans ma nouvelle patrie, passer sept mois et trois semaines à l'hôpital à lutter fort avec la mort.

Déjà tous les médecins et les sœurs dans l'hôpital disaient que j'allais mourir, aussi ma mère m'a repris vers elle à la maison pour se

Le 27 octobre, 32 enfants pré-tuberculeux de la Basse-Saxe sont arrivés à Beau-Soleil pour une cure de quatre mois.

Les enfants étrangers recrus en préventorium en Suisse

Il nous paraît intéressant de donner la statistique exacte du nombre d'enfants menacés par la tuberculose et qui ont pu être accueillis en Suisse dans nos préventoriums ces quatre dernières années:

	Juillet 1949 à septembre 1951		Octobre 1951 à fin juin 1952		Total
	1951	1952	1952	1953	
Allemagne	464	209	—	—	673
Autriche	70	—	—	—	70
France	122	30	—	—	152
Yougoslavie	25	36	—	—	61
Luxembourg	30	—	—	—	30
Angleterre	123	151	—	—	274
Italie	25	51	—	—	76
Grèce	36	—	—	—	36
Trieste	—	73	—	—	73
	845	541	—	—	1386

En ce qui concerne les enfants recrus en sanatorium, le tableau se présente comme suit:

	1948/1950				Total
	1951	1952	1953	1954	
France	17	—	—	—	17
Italie	24	—	—	—	24
Allemagne	118	1	—	—	119
Autriche	33	—	—	—	33
Angleterre	3	3	—	—	6
Trieste	—	—	3	2	5
	195	4	3	2	204

En plus, 32 enfants, qui avaient été recrus en préventorium, ont été transférés en sanatorium.



Les enfants de Meppen, en Hesse, qui ont été accueillis dans des familles suisses ont envoyé à la Croix-Rouge suisse une belle adresse de gratitude.

INFIRMIERES

Les écoles d'infirmières suivantes ont eu leur session d'examen en septembre: 3 septembre: Maison d'infirmières de la Croix-Rouge, Zurich; 16 septembre: Ilanz; 16/17 septembre: Baldegg-Sursee; 17/18 septembre: Le Bon Secours, Genève; 22 septembre: Hôpital cantonal, Lucerne; 24 septembre: Krankenpflegestiftung Bernische Landeskirche, Langenthal; 25 septembre: La Source, Lausanne; 26 septembre: Maison de Diaconesses, Berne; 28/29 septembre: Ecole suisse de gardes-malades, Zurich.

Les examens suivants ont eu lieu en octobre et en novembre: 22 octobre: Hôpital cantonal, Aarau, et Notkerianum, St-Gall; 22/23 octobre: Hôpital cantonal, Lausanne; 23 octobre: Ecole vaudoise d'infirmières, Sion; 3/4 novembre: Fribourg-Pérolles; 5/6 novembre: Lindenhof, Berne; 12 novembre: Bethesda, Bâle.

Les représentants d'écoles d'infirmières reconnues par la Croix-Rouge suisse ont tenu conférence le 27 octobre à Berne pour y discuter de problèmes techniques. Il y fut question en particulier des examens pratiques pour l'obtention du diplôme.

COLONNES ET DETACHEMENTS CROIX-ROUGES

Le comité central, dans sa séance du 4 novembre, a accordé un crédit de fr. 1200.— à la Fédération des Eclairées suisses, pour lui permettre d'intensifier le recrutement des éclairées dans les secours sanitaires volontaires de la Croix-Rouge.

TRANSFUSION SANGUINE

L'emploi de «Gamma-globuline» contre la paralysie infantile

A la suite de l'apparition de plusieurs cas de paralysie infantile dans le canton de Glaris, le vice-président du Service sanitaire fédéral, le Dr J. Sauter, a demandé à la Croix-Rouge suisse son accord pour l'acquisition de gamma-globuline.

La Croix-Rouge suisse a répondu affirmativement et annoncé sa propre réserve actuelle de 600 ampoules. Notre laboratoire central de transfusion s'est en effet préparé dès sa création à la fourniture de fractions de plasma. Il peut livrer depuis janvier 1951 de la gamma-globuline et, depuis mai de la même année, de l'albumine humaine aux médecins. Dès l'ouverture, au début de l'an prochain, du nouveau Laboratoire central, notre Service sera à même de développer encore la préparation des fractions de plasma, leur fabrication a en effet dépassé aujourd'hui le stade des essais.

*

Des conserves de sang de 125 cm³

Les conserves de sang, livrées jusqu'ici en flacons de 250 et de 500 cm³, seront livrées désormais également en flacons de 125 cm³. Pour répondre au désir souvent exprimé par des médecins spécialistes des maladies d'enfants, le Service vient de commander 3000 flacons de cette contenance.

*

Détermination des groupes sanguin et rhésus au recrutement

Un arrêté du Conseil fédéral du 13 novembre et qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1954 fixe que des prises de sang en vue de déterminer le groupe sanguin et le facteur rhésus des futures recrues de l'armée auront lieu désormais lors de la visite de recrutement. Cette disposition est applicable aux femmes désireuses de s'enrôler dans le service complémentaire féminin ou les services volontaires auxiliaires de la Croix-Rouge.

Pour les conscrits recrutés à l'étranger, la prise de sang sera faite au cours de leur école de recrues.

Il appartiendra au service de transfusion sanguine de la Croix-Rouge suisse de procéder aux analyses de sang dans son laboratoire central et de porter les inscriptions y relatives dans les livrets de service.

*

Au nouveau laboratoire central

Le premier étage du bâtiment destiné à recevoir nos services de transfusion a été remis au service de sérologie dès la fin de novembre.

De nouveaux crédits ont été accordés par la Direction de la Croix-Rouge suisse, pour permettre de terminer l'achèvement du nouveau Laboratoire central et, notamment, l'aménagement du second étage du bâtiment qui sera destiné au contrôle des groupes sanguins.

*

Un crédit de 314 400 fr. a été accordé par le conseil de fondation du Fonds national suisse aux professeurs Signer et Nitschmann, de l'Institut de chimie organique de l'Université de Berne, ainsi qu'au Dr Hässig, chef du service bactériologique de notre Laboratoire central, pour la poursuite de leurs recherches.

*

La fusion du service de donneurs de la division chirurgicale de l'Hôpital cantonal de Winterthur et de l'organisation locale de donneurs de la Croix-Rouge suisse a permis de constituer un service unique.

DANS NOS SECTIONS

A la suite de la démission de M. V. Henry, préfet, la section de Porrentruy-Ajoulate a nommé comme nouveau président le Dr David Stucki, de Porrentruy.

*

Des «tramelots» milanais offrent de nouveau du sang

On se souvient du geste généreux, l'an dernier, d'employés de trams de Milan venus offrir, en remerciement de l'aide apportée par la Suisse tant aux sinistrés du Pô que pendant la guerre, du sang à Lausanne. Cette année encore, le 26 septembre, 15 tramelots sont venus de Milan dans le même but. Le Dr Perret, directeur du Centre de transfusion installé à La Source, procéda au prélèvement de 3 ou 4 décilitres de sang de chaque donateur. L'initiative avait été encouragée et permise par un commerçant italien de Lausanne, M. Santini, les autorités consulaires suisses de Milan et italiennes de Lausanne se dévouèrent pour aider au voyage et à l'accueil de ces hôtes généreux.

*

On demande des donneurs à Lausanne et dans le Pays de Vaud

Le nombre des opérations chirurgicales augmente de plus en plus. De ce fait les appels aux donneurs de sang deviennent plus fréquents. Le Centre de Lausanne qui compte 2000 donneurs bénévoles doit de nouveau recueillir des inscriptions. On peut s'inscrire au Centre de l'avenue Vinet 38, au Secrétariat de la Croix-Rouge suisse, 5, rue Centrale: tél. (021) 23 66 16 et à l'Hôpital cantonal.

Vu la situation, la Croix-Rouge organisera aussi à bref délai des équipes mobiles chargées d'aller recueillir le sang par prises collectives dans les localités les plus importantes du canton. Les sections de Croix-Rouge de Vevey, Montreux et Yverdon ont été chargées les premières de cette mission.

*

La collecte du Comptoir suisse

La collecte organisée par la Croix-Rouge suisse, section de Lausanne, au Comptoir suisse a produit brut: fr. 9794.87, net: fr. 9058.27.

Après avoir versé les 10 % statutaires à la Croix-Rouge suisse à Berne, la section de Lausanne a pu faire la répartition suivante:

fr. 3000.— au Centre anticancéreux romand;
fr. 1000.— au Secours aux enfants de la Croix-Rouge suisse;
fr. 1000.— au Secours aux enfants suisses à l'étranger;
fr. 500.— au Tuteur général à Lausanne;
fr. 200.— à l'Hospice de l'Enfance, Lausanne;
fr. 250.— à l'Amie de la Jeune fille, œuvre de la gare, Lausanne;
fr. 300.— au Service social de Lausanne;
fr. 250.— au Foyer-Source-Croix-Rouge, Lausanne;
fr. 250.— à La Source;
fr. 1000.— au Village d'enfants de Bourdignon.

La section lausannoise remercie vivement tous les généreux donateurs ainsi que la direction du Comptoir suisse qui ont permis ce beau résultat.

*

AIDE AUX SINISTRES SUISSES

Le Comité central a décidé l'attribution d'une contribution de 2000 fr. prélevés sur le fonds des catastrophes de la Croix-Rouge suisse en faveur de la commune de Marsens (Fribourg) et par l'entremise de la section fribourgeoise. Cette somme servira à venir en aide aux sinistrés des récentes inondations.

SECOURS EN EUROPE

Notre centrale du matériel a procédé en août et septembre aux envois suivants:

Raz de marée aux Pays-Bas et en Angleterre

Neuf wagons contenant de la literie, du lait condensé, de la graisse et des vivres ainsi que des jouets, soit 40 353 kg représentant une valeur de fr. s. 445 361.— ont été envoyés à la Croix-Rouge néerlandaise.

Deux wagons contenant des fortifiants et représentant une valeur de fr. s. 69 443.— ont été adressés à la Croix-Rouge britannique.

Tremblement de terre en Grèce

Envois de couvertures, de draps, de vêtements, de médicaments, de lait condensé, de savon et de vivres par avions pour un total de 6859 kg ayant une valeur de fr. 29 532.—.

Réfugiés en Allemagne et en Autriche

Deux wagons contenant des souliers, des couvertures et de la literie ainsi que des textiles, des ustensiles de ménage et huit machines à coudre, soit 6063 kg représentant une valeur de fr. 44 058.—, sont partis pour divers centres de réfugiés à la disposition de la Croix-Rouge allemande. Un wagon chargé lui aussi de literie, vêtements, souliers et de lait condensé, 1778 kg d'une valeur de fr. 13 473.—, a été envoyé en Autriche pour la Croix-Rouge de ce pays et l'Union chrétienne des jeunes gens autrichienne.

L'aide aux Pays-Bas

A la demande de la Croix-Rouge néerlandaise, 900 serviettes d'écoles ont été envoyées aux élèves des lycées de Zierikzee et de Goes (Zélande) et à ceux des écoles de Middelkarnis (Zuid) et du collège de St-Willebrord; 1500 autres serviettes ont été envoyées aux enfants des communes d'Oude Tonge, de Nieuwe Tonge et de Stellendam (Zuid). Des jeux ont pu être envoyés également pour les petits enfants dont les foyers ont été entièrement détruits.

Voilà, d'autre part, le résumé complet de l'aide apportée par la Suisse aux sinistrés hollandais.

1° Chaîne du Bonheur

La collecte des trois émetteurs nationaux, Beromünster, Sottens, Monte Ceneri, a produit pour les Pays-Bas, la Belgique et la Grande-Bretagne un montant de plus de trois millions et demi.

De ces trois millions et demi, les Pays-Bas ont touché:

Le 9 février, en espèces . . .	fr. 1 500 000.—	
Action baraquements . . .	fr. 300 000.—	
17 dispensaires en Zélande (par l'entremise de la Croix-Verte)	fr. 1 000 000.—	
Solde encore à disposition . . .	fr. 15 000.—	fr. 2 815 000.—

2° Croix-Rouge suisse

Premiers secours (vêtements imperméables, couvertures de laine, etc.)	fr. 250 000.—	
Versé en espèces à la Croix-Rouge néerlandaise	fr. 50 000.—	
Baraquements pour 1250 ouvriers	fr. 700 000.—	
Textiles pour 1200 familles	fr. 900 000.—	
Effets et vêtements usagés	fr. 238 000.—	fr. 2 138 000.—

3° Versements divers

Chèque de la Colonie Suisse aux Pays-Bas au «Rampenfonds» fl. 12 200.—	fr. 14 000.—	
Sommes remises à la Légation des Pays-Bas à Berne	fr. 275 800.—	
Sommes recueillies par la Chambre néerlandaise de Commerce à Zurich	fr. 94 000.—	
Par les Eglises évangéliques de Suisse	fr. 300 000.—	
Action de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière	fr. 130 000.—	

Versement de la Compagnie suisse de réassurance à Zurich effectué directement au «Rampenfonds» fl. 100 000.—	fr. 115 000.—
Union suisse des coopératives de consommation, Bâle	fr. 96 000.—
Total	fr. 5 977 800.—

Il faut ajouter à ceci l'aide apportée par la *Swissair*, qui a transporté gratuitement entre le 4 et le 20 février, 18 100 kg d'objets destinés au sinistrés, et celle de la *Société suisse des entrepreneurs*, qui a mis 1000 tonnes de pierres provenant de carrières suisses à la disposition du Gouvernement néerlandais pour la reconstruction des digues de Schouwen-Duiveland.

Pour les sinistrés anglais

La Croix-Rouge britannique a prié la Croix-Rouge suisse d'utiliser les sommes encore disponibles de la collecte en faveur des victimes des inondations en Grande-Bretagne à l'envoi de colis de vivres. Le comité central a accordé dans ce but un crédit de fr. 140 000.—, qui permettra l'envoi de 10 000 paquets à fr. 14.— chacun.

L'aide à la Grèce

315 000 fr. ont été recueillis en Suisse pour venir en aide aux sinistrés des îles ioniennes. 29 500 fr. ont été consacrés aux secours d'urgence. Le solde sera affecté, après l'enquête faite sur la place et pour répondre au vœu exprimé par les Ithaquiotes, à la reconstruction de l'école secondaire. Ces îles sont très pauvres et pour un grand nombre de jeunes gens obligés de s'expatrier et de gagner leur vie dans le commerce ou l'industrie, une bonne instruction préalable est leur seule chance et leur seule richesse. Le Gouvernement grec ne peut assumer cette dépense et les cours, depuis la catastrophe, sont donnés sous des tentes.

NOUVELLES INONDATIONS EN CALABRE

La Calabre, qui avait déjà été éprouvée lors des inondations qui ravagèrent la plaine et le delta du Pô en novembre 1951, a été victime d'un nouveau sinistre les 22 et 23 octobre à la suite des pluies persistantes et de violents orages. Le bassin du Pô lui-même n'a pas été épargné cette année non plus, et les riverains des lacs de Lugano et Majeur ont vu de nouveau les eaux monter de façon menaçante.

Mais c'est en Calabre que, cette fois, les pertes ont été les plus considérables. Les premiers bilans dressés lorsque le danger se fit moins menaçant annonçaient 5000 maisons détruites, 300 km de routes endommagées et d'immenses territoires ravagés. Des milliers de bêtes ont été noyées et il faut compter malheureusement une centaine de victimes humaines, car des familles entières ont péri avec leurs pauvres et légères demeures de briques ou de bois entraînés comme des fétus de paille par les eaux. De surcroît, la rupture des canalisations a privé d'eau potable une quarantaine de communes comptant 35 000 habitants. Le village d'Oliveto avait disparu sous sept mètres d'eau et de décombres. Près de 1000 km carrés ont été inondés et les dégâts, d'après une première estimation dépassaient 10 milliards de lires.

Afin de marquer la sympathie du peuple suisse envers les sinistrés des récentes et graves inondations et malgré qu'aucune collecte n'ait été organisée, la Croix-Rouge suisse a expédié 250 couvertures et 400 draps de lit à titre de secours d'urgence.

**COMITE EXECUTIF DE LA LIGUE DES SOCIETES
DE LA CROIX-ROUGE**

Le Comité exécutif de la Ligue s'est réuni à Genève du 28 au 31 octobre. Les représentants des Croix-Rouges et Croissants-Rouges d'Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Espagne, France, Grande-Bretagne, Grèce, Indes, Iran, Mexique, Norvège, Suède, Suisse, Turquie, U. R. S. S. et Yougoslavie ont discuté le budget de la Ligue pour 1954.

La Croix-Rouge et la Corée

Sur la demande du Dr Boris-M. Pachkov, vice-président de l'alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'U. R. S. S., le Comité exécutif a voté à l'unanimité, lors de sa séance de clôture, une résolution «priant instamment les gouvernements qui prennent part à la Conférence politique en Corée, d'employer tous leurs efforts pour le règlement pacifique définitif du problème coréen».

En décembre 1952, à la demande de la Croix-Rouge de l'Inde et de la Croix-Rouge britannique, le Comité exécutif de la Ligue avait fait appel aux deux parties en cause dans le conflit coréen, leur demandant d'assurer «le rapatriement des prisonniers de guerre malades et blessés». Cette résolution servit de base aux négociations qui aboutirent en avril au rapatriement des prisonniers de guerre malades et blessés.

Comme on le sait, la convention d'armistice en Corée, signée le 27 juillet dernier, a rendu possible, au mois d'août, le rapatriement de quelque 95 000 prisonniers des deux parties.

Le Comité exécutif reconnu également officiellement, par un vote de 14 voix contre 2, «les efforts inlassables

accomplis par le Comité international de la Croix-Rouge en vue d'exercer son rôle traditionnel en faveur des prisonniers de guerre en Corée» et réaffirma son adhésion aux principes fondamentaux de la Croix-Rouge. Les Croix-Rouges de l'U. R. S. S. et de Chine votèrent contre cette résolution qui avait été proposée par la Croix-Rouge britannique, et qui notait que le Comité international de la Croix-Rouge avait été empêché d'intervenir en Corée en faveur des prisonniers et de leurs familles.

CONVENTIONS DE GENEVE

Le Japon a ratifié en date du 21 octobre 1953 les quatre Conventions de Genève du 12 août 1949. Cette nouvelle signature porte à 26 le nombre des pays qui ont ratifié les Conventions.

Depuis 35 ans les produits du



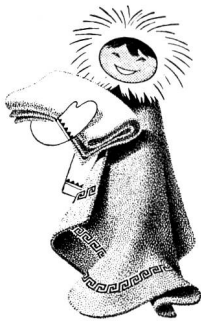
**TISSAGE
WETZIKON S.A.**

Tissage de toile

en linge de maison,
de table et de cuisine sont
partout très appréciés



Tissages à Wetzikon et Bäretswil
Bureau de vente: Zurich, Brandschenkestrasse 45



Couvertures de
Pfungen

Couvertures d'usage

pour toute utilité
très avantageuses et de
premier ordre de la

**Manufacture Suisse
de couvertures et de draps
Pfungen-Turbenthal S.A.
Pfungen ZH Tél. (052) 3 15 51**

La ménagère suisse n'emploie que le



La fabrique de chaussures

Karl Jordan S.A.

BRITTNAU AG

est spécialisée dans la fabrication de:

Jordan-Atout:

Souliers de sport et de travail à semelle orthopédique

Jordan-Avanti:

Souliers de football et de hockey sur glace, conformes aux exigences de ces sports

Jordan-Trapper:

Souliers de travail à bon marché, très agréables à porter

Jordan-California:

Souliers d'été légers, pour messieurs, très confortables

Pour **couvertures piquées
couvre-lit, duvets plats
sacs de couchage**

demandez les marques
UNIVERSAL et SIESTA

**Fabrique de couvertures piquées
Berthoud S.A.**

BERTHOUD